



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 22 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars à 9h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean RONSIN, André LAITU, Pascal HERVE (Suppléant de M. GEORGET), Yann SOULABAILLE, Jean-Francis RICHEUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE, Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Régis GEORGET, Georges DUMAS, Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN, Marcel le MOAL, Christian SORIEUX, Jean-Claude BELINE

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur Jean-Francis RICHEUX

Assistaient également : Messieurs Charles LERAY Paierie Départementale, Monsieur Yvon MELLET du SIEFT, Messieurs Antoine DECONCHY, Olivier VINCENT et Camille SIMON, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 15 mars 2024

**N°24/03-15 Plan d'action Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux -
volet captages**

Comité syndical du 22 mars 2024

N°24/03-15 Plan d'action Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux - volet captages

Rapport,

L'obligation de réaliser les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau – volet « Captages » - ainsi que les possibilités d'accompagnement des collectivités par le SMG Eau 35 ont été présentés au comité de janvier 2024. Le comité a souhaité que les adhérents du SMG Eau 35 soient sondés et qu'un plan d'action lui soit présenté.

Au-delà l'obligation réglementaire, les PGSSE sont des outils qui visent à réduire le risque d'une défaillance du captage (dérive de qualité, accident, acte de malveillance...) par la mise en œuvre d'un plan d'action. Ils contribuent à l'atteinte de l'objectif du SDAEP 35 d'assurer la sécurité sanitaire et la disponibilité de tous les captages.

Rappelons également que le 35 dispose de 71 captages pour son alimentation en eau potable. Le SMG Eau 35 accompagne déjà les collectivités dans le suivi des périmètres de protection de ces captages (PPC). La partie « terrain » des PGSSE, outre le fait qu'elle devra porter sur l'ensemble de l'aire d'alimentation, sera similaire.

Les 71 PGSSE captages devront être déposés à l'ARS pour juillet 2027.

Le sondage réalisé auprès des services techniques des collectivités adhérentes du SMG Eau 35 fait ressortir un souhait majoritaire d'accompagnement du SMG Eau 35 sur cette thématique.

Le SMG Eau 35 travaillera sur les points suivants avec les collectivités volontaires :

- Priorisation des captages
- Détermination d'une méthodologie de mise en place du PGSSE (logigramme) selon :
 - La qualité de l'eau constatée
 - Le type de captage
 - L'environnement du captage
 - Les études disponibles (dont connaissance de l'AAC)
- Définition du contenu du PGSSE « type » pour les captages d'Ille-et-Vilaine, en lien avec les collectivités, l'ARS et les exploitants
- Animation départementale et harmonisation
- Veille juridique en lien avec l'ARS,
- Rédaction des cahiers des charges et analyse des offres des bureaux d'études,
- Terrain pour le suivi du plan d'action et réévaluation des dangers (en parallèle suivi PPC)

La proposition de Plan d'action du SMG Eau 35 est donc :

- Premier semestre 2024 :
 - Cadrage de la démarche avec définition d'un logigramme pour définir les études à engager selon les captages et mise en forme d'un PGSSE « type »
 - Rédaction du cahier des charges dont travail spécifique sur le tableau « identification et cotation des dangers »
 - Lancement de 3 procédures de PGSSE (3 types de captages)
- Deuxième semestre 2024 :
 - Accompagnement et suivi des 3 premiers PGSSE
 - Détermination de la méthode à suivre pour les suivants.
- Premier semestre 2025 :
 - Accompagnement des collectivités pour le lancement des procédures PGSSE prioritaires (12 à 15)
- Deuxième semestre 2025 :
 - Suivi des études en cours
 - Lancement des consultations pour d'autres captages à déterminer selon priorités et plan de charge.
- 2025 à 2027 : lancement et suivi des études des captages restant (rythme de 20 par an).

Pour l'animation générale, le SMG Eau 35 proposera une réunion annuelle avec l'ensemble des adhérents.

Le SMG Eau 35 étudiera les possibilités de financement des études liées aux PGSSE lors d'un prochain comité.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le Plan d'action proposé
- **VALIDER** la mise en œuvre d'un accompagnement auprès des adhérents du SMG Eau 35

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 22 mars 2024
Le Président,



Joseph Boivent